

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 FEVRIER 2017 A 19H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Martine JAMIN, Maire.

Présents : G. DISDERO ; G. BENEZY ; J. L. LOURADOUR

Excusés : J. F. BENEZY ; J.F. MELOT (représenté par Martine JAMIN) ; J. COURTAULT (représentée par Geneviève DISDERO)

Secrétaire de séance : Geneviève DISDERO

Date de la convocation : Jeudi 9 février 2017

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du jeudi 8 décembre 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Travaux voirie 2017 – Demande DETR

Madame le Maire rappelle la programmation des travaux de voirie communale, validée par délibération du Conseil municipal du 16 janvier 2015, pour les années 2015-2016-2017 :

Travaux 2015 : VC 5 Port-Dieu et VC 7 Bourrières

Travaux 2016 : VC 6 Prunt et VC 8 Arsac

Travaux 2017 : VC Confolent Bas

Il convient donc, à présent, de faire une demande de DETR pour le programme de voirie 2017 concernant la VC de Confolent Bas.

Le montant total des travaux est de 27.750,00 € HT soit 33.300,00 € TTC. La subvention de l'État au titre de l'année 2017 est de 32 %, soit 8.880,00 € ce qui fait un reste à charge pour la commune de 24.420,00 €.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité ce programme de travaux de voirie.

Madame le Maire donne ensuite lecture du courrier reçu du Conseil Départemental au sujet de la mise en œuvre de la politique « Aides aux communes ». La dotation « voirie » pour Confolent se fera sur la base d'un taux de 40 % appliqué à une dépense éligible de 15.000 € de travaux sur simple transmission de factures. Elle propose de demander un devis pour la remise en état de la place de l'église et le rebouchage des trous sur les pistes allant à Prunt et au château d'eau.

3. Accessibilité – Attribution du marché

La date limite de dépôt des offres était le jeudi 22 décembre 2016 à 12h. Nous avons reçu 4 offres : Eurovia, RMCL, SAS RTP et Mattioz.

De ces 4 offres, la moins-disante est celle de l'entreprise Mattioz pour un montant de 15.400 € HT soit 18.480,00 € TTC.

Les travaux doivent commencer au mois de mars 2017.

4. Commissions communautaires

Par délibération du 14 janvier 2017, le Conseil communautaire a approuvé la création de 13 commissions communautaires thématiques et en a fixé les principes de composition suivants :

- Les commissions sont ouvertes aux conseillers communautaires et aux conseillers municipaux intéressés,
- Leur présidence est assurée par le ou les vice-présidents en charge de la délégation,
- Le nombre de membre n'est pas limité.

Madame le Maire propose donc aux élus de la commune de participer à une ou plusieurs commissions.

Commissions consultatives

Commission « Gestion des déchets »	Geneviève DISDERO
Commission « Ruralité et solidarité territoriale »	Martine JAMIN
Commission « Tourisme »	Martine JAMIN
Commission « Finances et qualité de l'action publique »	Martine JAMIN
Commission « Eau et assainissements »	Gilles BENEZY Martine JAMIN
Commission « Culture et patrimoine »	Martine JAMIN

Commissions obligatoires

Commission local d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Conseil communautaire a décidé de désigner les membres de la commission à raison d'un représentant par commune et de deux représentants de la communauté de communes. Les Conseils municipaux doivent donc désigner, par délibération, un élu municipal susceptible de représenter leur commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Martine JAMIN pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Les Conseils municipaux peuvent proposer une personne de leur commune susceptible de devenir commissaire (titulaire ou suppléant).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal propose Geneviève DISDERO.

5. Projet d'aménagement de jardin à Trappes

Madame le Maire fait part au Conseil qu'elle a reçu avec Geneviève DISDERO - 1^{re} adjointe, Madame Catherine JOUET qui est venue leur présenter un projet d'aménagement de jardins à Trappes sur le site de l'ancien prieuré. De cet entretien, il a été proposé de mettre en œuvre, dans une première étape, la préservation de la flore ancienne et d'aménager ce jardin dans le cimetière de la chapelle des manants. Ceci pourrait être réalisé avec l'Association des Amis du Pays de Port-Dieu et de façon bénévole.

Le Conseil marque son accord à l'unanimité.

6. Achat d'un tracteur tondeuse

L'entretien des espaces verts du bourg est réalisé chaque année par l'ESAT d'Eygurande. Le coût de cette prestation étant en constante augmentation, le Conseil s'interroge sur la possibilité d'acheter un tracteur tondeuse pour cet entretien. Pour 2016, la facture de l'ESAT était de 1.568 € pour 2 passages pendant la saison d'été.

De la discussion qui s'ensuit, le Conseil donne un accord de principe :

- pour l'achat d'un tracteur tondeuse,
- l'embauche d'un saisonnier à raison de 3 h/semaine de mai à fin octobre.

6. Questions diverses

Dénomination et numérotation des voies communales

La délibération pour l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) a été prise lors du dernier conseil sur la base des directives 2016. Le taux de subvention était de 20 %. Pour l'année 2017, il est de 30 %. C'est la raison pour laquelle il convient de délibérer à nouveau et d'arrêter le financement suivant :

DETR à 30 %	1.049,34 €
Fonds libres	2.448,46 €

Lors de la réunion cantonale qui s'est tenue le 7 février dernier, le Président du Conseil départemental a annoncé qu'une aide, venant en complément de la DETR, va être mise en place. Elle serait de l'ordre de 40 %. Le Conseil municipal demande à Madame le Maire de solliciter du Conseil départemental cette aide dès que les modalités d'application seront connues.

Participation aux frais de scolarité - Merlines

Deux enfants de la commune sont scolarisés à Merlines :

- Lucie Bénézy en Petite section de maternelle
- Maelle Mouty en Moyenne section de maternelle

Jusqu'à présent, aucune participation n'était demandée aux communes. A compter de 2017, une participation de 600 € par élève sera demandée à Confolent. Une convention doit être signée avec Merlines sur cette base, renouvelable jusqu'en 2020.

Accord est donné à l'unanimité.

Accueil de loisirs Sarroux-St Julien

Madame le Maire fait part de la convention reçue pour l'accueil de loisirs sans hébergement Sarroux-St Julien. La commune n'étant pas adhérente précédemment car aucun enfant fréquente ce centre, il n'y a pas lieu de signer la convention.

Raccordement au réseau d'eau

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu de Mme Cécile Disdero et M. Marc Taris pour une demande de raccordement au réseau d'eau afin d'alimenter leur terrain situé à Confolent Bas.

Accord est donné à l'unanimité.